



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 9 décembre 2019**

Présidence : M. Blaise E. ROCHAT

**1. Appel : 88 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BUCHS Patrick, BÜRKI Véronique, GULIZIA Joseph, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, MONTECCHIO Chiara, SAUERLAENDER Michael, SAUGY David

Absents : KASPAR Alexandre, ROCHAT Vadim

**2. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019**

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË revient sur la dernière séance, plus particulièrement sur les remarques adressées par certains à l'encontre des représentants de la droite. Il a tout d'abord été fait le reproche aux Conseillers communaux de droite, de ne pas suivre un préavis, alors même que ce préavis avait été soutenu par trois Municipaux qui avaient pris la parole. A cela, elle répond que, si pour certains il est normal de suivre automatiquement toute initiative et proposition émanant d'un municipal de son parti, elle considère que le Conseil communal, organe délibérant de la ville, constitue un contre-pouvoir nécessaire à l'équilibre de cette démocratie qui nous est chère. La séparation des pouvoirs, ici entre le législatif et l'exécutif, est un principe de base et cardinal de toute démocratie moderne. Elle ne peut donc pas accepter cette première critique et continuera à s'exprimer et voter en son âme et conscience, mais en aucun cas, en fonction de la personne de la Municipalité dont émane le préavis en question. Il a ensuite été reproché aux Conseillers communaux de ne pas avoir pris la parole pour justifier leur vote et, partant, de ne pas avoir permis un débat. Elle constate que, fréquemment devant ce Conseil, on assiste à la lecture de textes rédigés à l'avance, qui ne permettent dans tous les cas pas un débat démocratique, ni le moindre échange d'idées. Si le débat et la confrontation d'idées sont sains, nécessaires et permettent de faire avancer les choses, elle considère en revanche, que le jeu des attaques personnelles et partisans, souvent sans lien avec le sujet traité, est stérile et contre-productif. Elle ne souhaite pas y participer, ni alimenter ce type d'échange, raison pour laquelle, elle préfère parfois garder le silence. Il a finalement été reproché aux Conseillers de mettre en péril la démocratie. En réalité, mettre en péril la démocratie, c'est bien plutôt dicter à ses collègues comment se comporter, quand et comment s'exprimer. C'est ne pas accepter d'autres idées, d'autres visions ou d'autres manières de faire, différentes des siennes. La démocratie ne peut être mise en œuvre sans un minimum d'ouverture d'esprit et n'existe pas, là où il n'y a que des dogmes et une pensée unique. Ceux à qui chacun et chacune doit rendre des comptes et justifier ses votes et ses prises de positions, ce sont les citoyens nyonnais et uniquement eux. Quasiment chaque initiative, chaque prise de parole d'un Conseiller communal de droite est agressivement d'emblée combattue devant ce Conseil sans que le fond du sujet ou l'opportunité de l'initiative ne soit examinée ou envisagée. Cette attitude est lassante et anéantit toute perspective de débat démocratique. Elle termine en disant que chacun est libre de s'exprimer ou non devant cette assemblée, de la manière et dans la forme qu'il souhaite, le silence est parfois d'or et permet de donner un signal et une position tout aussi puissante que des mots. Le silence ne doit en aucun cas être interprété comme un acte passif. Si chacun consacre désormais l'énergie déployée à attaquer le camp adverse et à s'engager dans des projets, à améliorer notre chère ville de Nyon, celle-ci ne s'en portera que beaucoup mieux.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË ne demandant toutefois aucune modification du procès-verbal, celui-ci est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

### **3. *Approbation de l'ordre du jour***

Aucune demande de modification n'étant formulée, l'ordre du jour est réputé accepté.

### **4. *Communications du Bureau***

- M. le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Amparo LAZCANI, PLR et de M. Xavier PAREDES, PLR. Il signale que le Bureau a également reçu l'avis de démission de Mme Liridona AVDIU HALIMI, SOC.
- Le Bureau a élu Mme Eleonora MAGNI, PLR et M. Daniel MOREIRA, PLR. Ces décisions ont été affichées au pilier public et n'ont fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de trois jours. Ils seront assermentés au point 6 de l'ordre du jour.
- M. le Président rend attentifs les 1<sup>ers</sup> nommés que les préavis N° 160 et 161 arrivent à terme pour déposer le rapport le 24 décembre 2019. Il demande de faire le nécessaire pour la séance de janvier ou de tenir le Bureau informé en cas de problème.
- Le Bureau a accordé deux délais à la Municipalité : au 27 janvier 2020 pour répondre au postulat de M. Léon DE PERROT au sujet de la votation des jeunes et au 24 février 2020 pour répondre à la motion de M. Pierre WAHLEN pour une ville adaptée aux enjeux de demain.
- M. le Président signale que le 1<sup>er</sup> mars est prévu un éventuel deuxième tour au Conseil d'Etat.
- Il rappelle que le souper du Conseil est fixé au 16 mars 2020 à la salle communale.
- M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à M. Sven Girard.

### **5. *Communications municipales***

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Philippe GLASSON au sujet de l'ancienne pisciculture. L'utilisation quotidienne est partagée entre les clubs sportifs du lac (le paddle, l'aviron, la nautique) et les Petits Pêcheurs, tous membres de l'association du Village du Lac. Enormément de temps a été investi bénévolement par chacun, pour la réfection et le réaménagement de ce lieu, sous la conduite de leur président M. André Rosé. Travaux de peinture, de petite construction, électricité, etc... ont été faits. Il règne une bonne entente entre tous. Le matériel des Petits Pêcheurs, entreposé à Bourgogne pendant la durée des travaux, va être transféré dans ce local courant décembre. Les Petits Pêcheurs pourront effectuer leur première pesée lors de l'ouverture de la pêche qui aura lieu le 12 janvier 2020 et les locaux devraient être inaugurés en début d'année. Suite à une procédure d'appel à candidature, le projet du Dôme a été sélectionné comme étant celui qui correspondait le mieux au cahier des charges au vu des dossiers reçus. Un permis de construire a été délivré le 4 mars 2019 et dans le cadre de cette procédure, tous les aspects liés aux normes environnementales, thermiques, d'hygiène ou sanitaires ont été contrôlés et validés par le canton. A l'origine, le Village du Lac avait prévu d'animer un espace de terrasse extérieure grâce à la construction d'une buvette dans la pisciculture, mais ce projet a été abandonné au changement de présidence. Suite à cette annonce, la volonté d'implanter un édicule de restauration ouvert à l'année au bord du lac a été confirmée par la Municipalité.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à Mme Christine VUAGNIAUX concernant l'installation de poubelles à la rue Jules Gachet. Elle lui rappelle que la première mesure du préavis 99/2018 sur la propreté urbaine prévoit le remplacement des corbeilles actuelles au centre-ville par des poubelles de plus grande taille, ne nécessitant pas de sac, avec une embouchure empêchant l'introduction d'objets volumineux et d'en rajouter en certains lieux. Particulièrement les lieux qui ont une forte pression sur l'espace public, comme du côté de la gare. Il est prévu d'en installer à la rue Jules Gachet au printemps, une fois que le guide sur les espaces publics aura été présenté au Conseil.

M. le Municipal Vincent HACKER répond à Mme Valérie MAUSNER LEGER au sujet du manque d'eau potable dans les communes de Grens, Eysins et Chéserey. Il rappelle que ces trois communes sont détentrices de leur propre réseau d'eau, les SI en assurant l'exploitation au travers d'un mandat de prestations. Le programme qualité des SIN intègre l'analyse régulière d'échantillons d'eau prélevés sur le réseau de distribution des communes desservies. Des

analyses supplémentaires sont effectuées lors de fortes précipitations faisant suite à une période de sécheresse. De fortes précipitations peuvent laver les sols et toucher les sources à proximité. Il rappelle que le lundi 21 octobre 2019, des prélèvements ont été effectués, selon le principe de précaution, sur l'ensemble du réseau en raison des fortes précipitations du week-end. Les résultats de ces trois communes ont révélé la présence de germes dans l'eau, pouvant provoquer de légers troubles intestinaux si elle est consommée. Selon le protocole en matière de gestion de crise, les SIN ont mis hors service les sources concernées et procédé à une désinfection (réservoir chloré et réseau rincé). Ce nettoyage a été effectué à plusieurs reprises jusqu'à la stabilisation de la situation. Dans le cadre de cet événement, un porte-à-porte auprès des 3000 habitants concernés a été effectué dans les trois villages dès le jour de l'alerte. Les restaurants et les crèches ont été avertis par téléphone. La hotline des SI a répondu aux questions complémentaires des habitants. Des informations détaillées ont été publiées sur le site Internet des SI et des communes. La même procédure a été appliquée pour l'annonce de fin d'alerte. Des bouteilles d'eau (environ 4000 litres) ont été mises à disposition auprès des greffes et aux SIN, 2300 litres ont été distribués. Le samedi 26 octobre, les résultats d'analyses des prélèvements de la veille ont permis de lever la restriction. Aucun cas de trouble physique n'a été relevé chez les habitants. A ce jour, la source incriminée est toujours hors service. Des solutions à court et moyen terme sont en cours d'analyse afin de réduire le risque de nouvelle pollution. Des travaux de réhabilitation des chambres de captage de cette source devront notamment être réalisés en début d'année.

M. le Municipal répond également à M. Stéphane DELLEY qui souhaitait savoir si un vrai sapin de Noël allait faire son retour sur la place du Château. En préambule, il rappelle la chute du sapin en janvier 2017 qui s'était rompu sous l'effet de la sécheresse et de la forte bise. A l'heure actuelle, le projet de renouvellement des décorations de fêtes est en stand-by, tant pour des raisons financières que des raisons de priorisation de projets. Le retour d'un sapin véritable était prévu dans le préavis 121/2018, qui parlait d'un vrai sapin d'une dizaine de mètres comportant de nouvelles décorations cohérentes avec l'entier du concept. Or, ledit préavis a été renvoyé à la Municipalité par le Conseil dans sa séance du 3 septembre 2018. Pour cette raison, les cinq arbres célestes, achetés en 2017, sont encore utilisés. La question du retour d'un vrai sapin sera évaluée l'année prochaine, mais sans en garantir la réalisation, hors d'un projet global, notamment en raison des coûts (sapin, décoration et ancrage).

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Christine VUAGNIAUX concernant la suggestion d'avoir des bancs offerts par des citoyens ou associations intéressés. Il relève que c'est une bonne idée en soi, mais avant d'y répondre, il faut avoir un concept de l'espace public pour savoir quel genre de bancs, à quels emplacements, et ensuite on pourra évaluer qui paie et qu'est-ce qui est à charge des pouvoirs publics. Il relève que les sponsors et mécènes en tous genres sont très fréquemment sollicités pour soutenir les activités de la vie associative qui en ont besoin encore davantage suite à la diminution des subventions.

## **6. *Assermentations***

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Eleonora MAGNI, PLR, et M. Daniel MOREIRA, PLR, et leur souhaite la bienvenue.

## **7. *Election au Bureau***

Suite à la démission de Mme Amparo LAZCANI, le PLR a le siège de 1<sup>er</sup> scrutateur suppléant à repourvoir. M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de Mme Véronique OLSEN. Elle est élue à l'unanimité.

## **8. *Election à la COREG et au Conseil Intercommunal de Région de Nyon***

Suite à la démission de M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG, le PLR a un poste à repourvoir. M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de M. Daniel MOREIRA. Il est élu à l'unanimité.

## RAPPORTS DE COMMISSIONS

### 9. **Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 180/2019 Budget 2020 – Budget de fonctionnement – Crédits d’extensions des Services industriels Plan des investissements 2020-2024**

Rapporteurs : M. Olivier RIESEN pour le rapport de minorité  
Mme Chloé BESSE pour le rapport de majorité

En introduction, M. Olivier RIESEN souhaite donner quelques informations complémentaires et leur démarche. Bien qu’ils relèvent et soulignent les efforts faits par les différents services et la Municipalité qui ont fait un réel effort pour trouver et diminuer les dépenses, on est malheureusement en présence d’un budget déficitaire. Ils estiment que cette situation ne peut plus durer. Comme le souligne le rapport de majorité, cela fait depuis 2004 que l’on est en présence de budgets déficitaires. Sur le long terme, on ne peut pas dépenser de l’argent que l’on n’a pas et cette situation les préoccupe. Pour cette raison, ils demandent à la Municipalité d’effectuer un travail de fond, tant au niveau structurel qu’opérationnel. La volonté du rapport de minorité n’est pas de jeter un pavé dans la mare ou provoquer d’inutiles discussions, mais effectivement une réflexion sur le long terme. Il ne souhaite pas sortir quelques effets de manche, mais initier une discussion et donner deux exemples avec lesquels on pourrait obtenir de réelles diminutions de dépenses. Il propose, dans le domaine opérationnel, de penser qu’une commune comme Nyon pourrait essayer d’optimiser ses flux d’impressions. L’administration communale a une grande quantité d’impressions à faire et aujourd’hui il existe des outils extrêmement performants pour améliorer et optimiser ces impressions. Avec ces outils existants, on peut obtenir une réelle réduction du coût carbone, dans le domaine de la maintenance, d’achat de consommables et surtout un meilleur rendement énergétique. Ces économies peuvent être de l’ordre de 30 à 50%. Plusieurs communes genevoises ou vaudoises ont déjà procédé à cet exercice, y compris une grande commune dans le Nord Vaudois. Ils pensent qu’un recours plus intense et marqué à la digitalisation permettrait également de faire des économies substantielles et ceci très rapidement. En effet, la ville, dans beaucoup de domaines, envoie toujours ses factures ou informations en version papier, alors qu’une digitalisation permettrait de réduire très rapidement les coûts. A titre d’exemple, il pense aux factures des SI ou d’autres impôts. Une digitalisation permettrait de ne plus avoir de papier, d’impression, d’envois postaux et de diminuer les coûts.

A l’issue de la lecture des conclusions du rapport de majorité, Mme Chloé BESSE déclare que, selon le tournus usuel, la présidence de la COFIN a été prise cet automne par le parti socialiste qui devrait en assumer la fonction pendant deux ans. Par deux fois, depuis le début de ce mandat, la gauche se retrouve rapportrice de rapports soutenant des propositions financières émanant d’une Municipalité à majorité de droite, alors que les commissaires du parti majoritaire, le PLR, s’en désolidarisent (d’abord le préavis sur l’arrêté d’imposition 2020 puis aujourd’hui le budget). Le présent rapport de majorité relatif au budget 2020 reflète l’ambiance qui s’est instaurée au sein de notre Conseil. Véritable travail consensuel et analyse critique de nos finances, ce rapport est la voix d’un compromis auquel le parti majoritaire de droite refuse d’y adhérer. Ainsi, le parti socialiste annonce ce soir céder sa place de présidence de la COFIN et la remettre à qui de droit, soit au PLR. La plateforme de gauche refuse d’assumer le rôle de tampon et de caution entre deux organes de droite en désaccord permanent. Soucieuse de vouloir faire avancer les projets de la Ville dans un esprit politique reposant sur un dialogue constructif, les socialistes et les Vert.e.s prennent note que le climat général induit par le PLR est synonyme d’opposition. En tant qu’élus, nos responsabilités s’appliquent à entretenir une culture du dialogue et du compromis, chère à notre système politique. C’est sur ces constats, en sentiment de parfaite cohérence et de responsabilité, que la décision de sa démission, ce soir, de la présidence de la COFIN a été prise.

M. le Président explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, puis l’amendement du rapport de minorité sera discuté et voté. S’il est refusé, le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre 1 à 8, puis les crédits d’extensions des SI. Enfin, il sera discuté du plan d’investissement 2020-2024. Si la parole n’est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Si l’amendement du rapport de minorité est accepté, la discussion chapitre par chapitre deviendra caduque. Seuls les crédits d’extensions seront discutés et mis au vote. La votation finale sur l’ensemble du budget aura lieu à l’issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

M. Jacques HANHART intervient au sujet du rapport de minorité. Il s'étonne d'entendre que l'on a des budgets déficitaires depuis 2004, car s'il y a effectivement eu des budgets déficitaires, on sait que la politique de la Municipalité de l'époque était de présenter de tels budgets et arriver avec des comptes positifs ou égaux. Cela ne fait que trois ans que les comptes sont dans le rouge. Il revient également sur la proposition de faire le bureau sans papier. Si transmettre des factures électroniques ne lui pose aucun problème, mais il se demande comment il serait possible de gérer un fichier mail à tous les habitants de la commune. Il pense que cela représente deux, trois postes supplémentaires et ne voit pas l'économie.

M. Sacha SOLDINI relève que les deux rapports constatent que des mesures ont été prises par la Municipalité, pour certains ce n'est toujours pas assez et pour les autres toujours pas assez non plus. Personne n'est satisfait, lui non plus. Cependant, la majorité de la COFIN accepte ce budget mais en demande plus, en donnant quelques pistes, alors que la minorité en demande tout autant, mais refuse le tout. Le débat sur les impôts et les assises financières ont permis de mettre en avant toute une série de mesures d'économies. Il faut constater que certaines, jugées irréalisables en début d'année, ont fini par être adoptées et même si ce n'est toujours pas assez, cela semble enfin prendre la direction que les citoyens ont exprimé au travers des urnes. Concernant la facture sociale cantonale, il est évident que cela ne pourra pas continuer ainsi. Ni pour Nyon, ni pour les autres communes qui en font les frais, qui expriment leur ras-le-bol. Il se réjouit d'entendre la position de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Mme Caroline Bordier au point 18 de l'ordre du jour qui pose les bonnes questions, car la situation n'est plus tenable. Un refus aurait pour effet de faire passer un message, rien de plus. La Municipalité fera faire quelques heures supplémentaires à ses services entre Noël et Nouvel-An et présentera un nouveau budget retravaillé, qui paraîtra plus acceptable pour finalement arriver à des comptes 2020 qui boucleront avec le même déficit que si le budget est accepté tel quel ce soir. Aussi, en attendant la nouvelle mouture, la ville fonctionnera au 1/12 de 2019, soit avec plus d'argent à disposition que prévu dans le budget 2020. Voilà simplement ce qui risque d'arriver si le budget est refusé ce soir. C'est pour cette raison qu'il va, sans grande conviction, voter ce triste budget. Il invite les Conseillers, sans grande conviction non plus, à en faire de même.

M. John SANTANTONIOU fait remarquer que cela fait trois ans que notre ville est en déficit. L'année courante il se monte à CHF 15 millions, l'année prochaine on projette CHF 8.3 millions et si on calcule bien on peut voir que l'année prochaine, on a le bonus de l'AVASAD, la péréquation en notre faveur et on a augmenté les impôts fonciers. Finalement le budget discuté est une continuité de 2019, pas un énorme effort a été fait. Le problème fondamental est le suivant : si on voit le plan quadriennal, il prévoit encore minimum deux ans de déficit et on ne sait pas quand on va en finir. Finalement, le point discuté est de savoir quand on va voir le bout du tunnel, quand on va faire les choses différemment, adopter une stratégie et que le déficit va être réglé.

M. Jacky COLOMB convient que cela fait trois ans que l'on est en déficit, trois ans que la droite réclame des économies, dit qu'on peut faire mieux, économiser encore plus et aujourd'hui on annonce qu'on peut encore économiser. Il a toujours demandé à ces personnes, comment on pourrait économiser CHF 8.5 millions. Ce soir, on entend qu'il faut optimiser les flux d'impression, gagner 30% sur le budget des impressions et qu'avec la digitalisation on pourrait aussi gratter quelque chose. Il trouve que c'est assez clair, la Municipalité sur ces deux ans a réussi à réduire les dépenses de CHF 5 millions. On arrivera peut-être avec ce petit artifice à gagner CHF 200 à 300'000.-, mais la situation est installée. Il y a une diminution des recettes, les dépenses, avec l'augmentation des habitants, ne vont pas diminuer et il ne voit pas ce que l'on peut reprocher à la Municipalité sur ce budget et pense qu'il faut l'accepter. C'est malheureux, mais il n'y a pas vraiment le choix. On peut juste espérer que les comptes viennent infirmer le budget.

M. Christian UDASSE votera ce budget car, au moins, on sait où l'on va, vers un déficit de CHF 8.5 millions. Il se demande toutefois comment le résorber, et ce n'est pas avec ce qui est écrit dans le rapport de minorité que l'on va y arriver. Par contre, on peut faire quelque chose, depuis le temps que notre syndic se bagarre avec d'autres syndicats contre le Conseil d'Etat pour

faire baisser cette péréquation. On a toutefois oublié nos Députés qui doivent pouvoir faire baisser cette facture par le biais d'une interpellation pour dire qu'il y en a ras-le-bol et que c'est injuste. On ne peut pas souffrir de quelque chose dont on n'est pas responsable. Certains syndicats refusent de payer la péréquation, on n'en est pas encore arrivé là. Nous devons être soutenus par nos Députés et nous en avons un de droite qui doit le faire.

M. Christian PERRIN fait remarquer que l'on accuse le PLR de tout ceci, mais à la Municipalité il y a deux PLR et ne voit pas où est le problème. Il demande d'arrêter d'accuser le PLR de toutes les mauvaises choses qui se passent dans cette noble assemblée.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER rappelle que, suite au référendum, moment de grande discussion, il a été dit qu'il est très simple de faire des économies. Le problème est très simple, il s'agit de trouver CHF 8.5 millions de très bonnes idées pour arriver à l'équilibre. Sinon la question à se poser est de savoir à quoi et à qui a servi ce référendum.

M. le Municipal Claude ULDRY tient tout d'abord à remercier la COFIN pour son travail tout au long du mois de novembre. Celle-ci a pris le temps nécessaire afin d'analyser dans le détail ce budget 2020. Elle en a très bien compris les arbitrages, ainsi que les hypothèses retenues par la Municipalité. Les questions, très diverses, ont permis d'enrichir les débats et d'évaluer la pertinence ainsi que le bien-fondé de ce budget. Ces travaux ont abouti à deux analyses différentes des finances yonnoises. Sans vouloir corriger la vision du rapport de minorité, il lui semble néanmoins intéressant d'y apporter quelques compléments afin que chaque Conseiller ici présent puisse se faire une idée juste de ce budget 2020. Du rapport de minorité ressortent quelques points dont il souhaiterait parler.

Le rapport parle d'un manque de plan financier, plan financier sur plusieurs années, qui permettrait de corriger le déficit et de guider la COFIN dans ses analyses. Or en page 8 du préavis sur le taux d'imposition, préavis relativement récent puisque déposé en septembre 2019, on trouve un plan financier quadriennal, 2019-2022. Le rapport laisse aussi entendre que le refus du budget est sans conséquence. Malheureusement ce n'est pas le cas. S'il était un Municipal des finances irresponsable il engagerait les Conseillers à refuser le budget. En effet, en fonctionnant avec les 12<sup>e</sup> du budget 2019, ils seraient bien plus confortables. Le budget 2019 accepté, permet pour plus de CHF 1,6 million de dépenses supplémentaires par rapport à celui qui est proposé aujourd'hui et contient 4 points d'impôts supplémentaires. En effet, le budget déposé en décembre 2018, et accepté par le Conseil, reste le seul valable car nous ne pouvons pas changer un budget accepté par le Conseil. Bien entendu, il est probable que la Municipalité ne fonctionnera pas avec les 12<sup>e</sup> toute l'année comme ce fut le cas à Genève par exemple. En cas de révision du budget, les recettes et les charges devront être actualisées et la vision de certains qui consiste à penser que le budget sera moins déficitaire n'est peut-être pas la bonne.

Le rapport de minorité pense que, grâce à ce refus, un signal fort sera donné au canton. Personnellement il ne parierait pas un franc là-dessus. La révision de la péréquation est en route, même le cas très spécial de Rolle n'a pas eu d'écho auprès du canton et enfin notre taux d'imposition reste bas, largement en-dessous de la moyenne cantonale, ce qui fait dire au canton que notre situation n'est pas si alarmante que ça. Ces quelques éléments l'incitent à parier contre l'effet voulu par les rapporteurs de minorité. Les signaux que souhaitent donner au canton ces signataires doivent se faire au travers de leurs députés pour la péréquation et la reprise de la facture sociale, par exemple. Mais il est loin d'être sûr que les députés PLR de Château d'Oex ou de Vevey partagent l'avis de ceux de la Côte.

Enfin, le dernier point qu'il souhaite évoquer ce soir, ce sont les pistes d'économie. En confiant certaines tâches à l'informatique, couplé à une meilleure efficacité du travail de chacun, renforcé par un fonctionnement inter-service plus intense, le rapport évoque un possible retour à l'équilibre donc une diminution des charges de CHF 8,5 millions. Il sera donc intéressant de voir ces pistes développées par l'ensemble de la COFIN en 2020. En fait le seul point de convergence entre les deux rapports et ce point rejoint un peu la conclusion des assises, c'est que tout cela doit se faire sans aucune diminution de prestations aux citoyens. Or, cela semble malheureusement peu crédible, si les recettes fiscales devaient être maintenues à leur niveau actuel.

En introduction, il rappelait que l'on peut avoir deux visions différentes du budget 2020 et ce qui vient de se passer lors du dernier conseil de Pully, nous montre que des rapporteurs d'un même groupe politique, peuvent avoir une analyse diamétralement opposée. En effet, à Pully, le budget 2020 présente un déficit de CHF 9,7 millions, la marge d'autofinancement est négative de CHF 5,2 millions et le taux d'imposition plus haut de 2 points. Néanmoins le président de la COFIN, recommande l'adoption du budget. En conclusion, il invite le Conseil à voter ce budget 2020. Soyons responsables et votons ce budget de compromis.

La discussion sur l'amendement de minorité est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement demandant de refuser le point 1 des conclusions, par 65 non et 19 oui.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

<b>Chapitre 1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>pages 12 à 28</b>
Charges	CHF 22'600'218.-	Revenus CHF 4'467'317.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 2</b>	<b>Finances</b>	<b>pages 28 à 33</b>
Charges	CHF 39'456'744.-	Revenus CHF 121'333'169.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>pages 33 à 44</b>
Charges	CHF 14'361'072.-	Revenus CHF 5'046'546.-

La discussion sur est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 4</b>	<b>Travaux et environnement</b>	<b>pages 44 à 54</b>
Charges	CHF 24'697'390.-	Revenus CHF 14'220'757.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>pages 54 à 59</b>
Charges	CHF 1'392'178.-	Revenus CHF 1'134'541.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 6</b>	<b>Police</b>	<b>pages 59 à 64</b>
Charges	CHF 18'346'209.-	Revenus CHF 4'519'258.-

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que le 8 avril 2013, le Conseil acceptait la création de Police Nyon Région, dont le préavis N° 103 spécifiait « pour Nyon, l'augmentation de CHF 580'000.- est compensée par des recettes, liées au contrat de prestations qui sera conclu avec l'association. Au final, une diminution des coûts peut être envisagée. En fait, la décision prise par le Conseil, d'accepter la PNR peut impliquer un coût annuel de CHF 6 millions, voire moins. » Dans la réalité, le premier exercice 2014 a coûté CHF 7.5 millions, CHF 8.5 millions l'année suivante. Sachant que le budget de la PNR a frisé les CHF 10 millions en 2018. Dès



lors, il se demande jusqu'où l'on va. L'idéal eut été un amendement sur une partie de la somme. En 2013, nous avons adhéré à une association et, du coup, nous ne sommes plus maîtres de notre avenir policier. Pouvons-nous nous en souvenir lorsqu'il sera à nouveau proposé d'adhérer à une nouvelle association.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 7</b>	<b>Affaires Sociales</b>	<b>pages 64 à 76</b>	
Charges	CHF 51'122'770.-	Revenus	CHF 9'358'273.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 8</b>	<b>Services Industriels</b>	<b>pages 76 à 85</b>	
Charges	CHF 43'282'151.-	Revenus	CHF 46'582'262.-

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne du montant « Prestation et éclairage de fêtes » pour CHF 73'500.- alors que le Conseil avait refusé un crédit. Il voit que pour les arbres célestes, cela coûte pratiquement CHF 75'000.- et il dit stop. Cinq arbres à CHF 15'000.- cela devient vraiment trop cher. S'ils veulent faire des économies, ils peuvent regarder de ce côté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Crédit d'extensions des Services Industriels pages 86 à 91**  
pour un montant total de CHF 5'842'200.-

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART constate que dans les crédits d'extension des Services Industriels, la ville de Nyon va investir CHF 762'000.- pour des travaux d'extension du réseau d'eau de la commune de Prangins. Certes, le réseau a été donné à la ville de Nyon, mais il pense que c'est le bon moment pour faire un bilan de ce réseau d'eau et de voir la nécessité d'investir ce montant. De plus, il entend souvent des gens de Prangins (Municipaux, Conseillers communaux) dire qu'ils n'auraient jamais dû donner le réseau à Nyon. Par conséquent il dépose l'amendement suivant au budget 2020 :

Les projets d'extension du réseau d'eau de la commune de Prangins feront l'objet d'un préavis.

Par conséquent les chiffres seront les suivants :

Service des eaux CHF 2'454'000.-  
Total des extensions CHF 5'080'200.-

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Municipal Vincent HACKER entend bien l'amendement de M. Hanhart, mais tant que le réseau a été donné pour gestion, il pense qu'il est de notre responsabilité d'en assurer la bonne gestion, raison pour laquelle, il fait partie des crédits d'extension, au même titre que les réseaux que d'autres communes nous ont remis. S'il s'agit d'une mesure de rétorsion par rapport au comportement sur d'autres mesures de la part de la commune de Prangins, c'est dommage. Les crédits d'extension, s'agissant d'un réseau qui fait partie de la planification globale nyonnaise, il serait dommageable de retirer cet objet, ce qui reviendrait à compliquer la planification pour les années à venir.

M. Jacques HANHART s'étonne de la réponse. En effet, il n'a pas demandé de le supprimer, il a demandé de venir avec un préavis. Certes, ce réseau a été donné et on doit l'entretenir, ce qu'il ne conteste pas. Il pense qu'il serait de bon ton que les habitants de Prangins sachent que l'on investit CHF 762'000.- et que les travaux que l'on fait chez eux ne sont pas payés par la commune et encore moins gratuits. Il demande un préavis pour qu'il y ait une vraie discussion. Ce n'est pas compliqué à faire.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souligne que la proposition de M. Hanhart intervient dans une situation un peu tendue entre les deux communes, ce n'est pas un secret. Il part de l'idée que le réseau a été cédé, pour le moins contre bons soins, et qu'il a fait l'objet de convention qu'il n'a pas en mémoire. Le document soumis pour les crédits d'extension n'a pas été fait à la louche, il s'inscrit dans une planification des travaux. Il convient que ce n'est pas impossible de faire un préavis pour présenter plus en détails ces travaux. Il aimerait juste éviter de déclarer la guerre civile à Prangins. Si on devait imaginer qu'il demande un préavis pour expliciter et documenter les travaux prévus, ce n'est pas une chose impossible, mais il faut savoir dans quel état d'esprit c'est fait. Pour sa part, il souhaite que l'on garde de bonnes relations avec la commune voisine.

M. Jacky COLOMB pense que la question est bien claire. M. Hanhart demande des éclaircissements sur les travaux qui vont être faits. Ce n'est ni sorcier, ni secret et il n'est pas question de déclarer la guerre. Il suffit de faire un préavis et donner les détails.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé par M. Jacques HANHART par 38 oui, 36 non et 12 abstentions.

La discussion sur le chapitre amendé reprend.  
La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Plan d'investissement 2019-2023 pages 104 à 111**

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN fait remarquer que l'on s'est beaucoup concentré sur des charges et des frais dans le budget. Le programme d'investissement concerne également des recettes et il rend attentive la Municipalité que le parking souterrain de Perdttemps est inscrit avec CHF 0.- de dépense au plan d'investissements et qu'il y aurait un DDP qui permettrait de le financer. Par ailleurs, nous avons dans un fonds de réserve CHF 17 millions pour parkings et qu'a priori il lui semble que l'un pourrait financer l'autre. Si une chose peut rapporter de l'argent, c'est un parking et il trouverait dommage que l'on se prive de ces revenus dont la ville a bien besoin. Deuxièmement, il signale un fonds de réserve entre l'efficacité énergétique, énergie renouvelable et développement durable pour un peu plus de CHF 3.3 millions à fin 2020 et il regrette beaucoup que cet argent ne soit pas investi dans des projets dont on aurait besoin pour l'environnement et il regrette de ne pas voir dans le plan d'investissement plus de dispositions prises pour des mesures d'économies d'énergie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

M. le Président ouvre la discussion générale finale sur le budget.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 63 oui, 21 non et 3 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2020 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	215'258'733.-
Revenus :	CHF	- 206'662'123.-
Excédent de charges	CHF	8'596'610.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2020, soit :

Service des eaux	CHF	2'454'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'703'200.-
Service du gaz	CHF	923'000.-
Total des extensions	CHF	5'080'200.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

3. de prendre acte du plan d'investissements 2020-2024.

## 10. **Propositions individuelles**

Mme Véronique OLSEN fait remarquer qu'en acceptant le préavis 93/2013, le Conseil a pris acte du concept 2020 de l'accueil de la petite enfance consacré à la planification de la prise en charge de la petite enfance en ville de Nyon. Le préavis 86/2018 a permis une extension significative de l'offre faite aux familles ayant besoin d'une prise en charge de leurs enfants. A cette fin, elle pose les questions suivantes :

- À la suite de l'introduction de la communalisation, un certain nombre de contrats de travail, précédemment hors de la compétence de la ville, ont été repris. Combien de contrats ont été affectés par cette modification ?
- Combien de visages sont occupés au sein de l'accueil de la petite enfance et du parascolaire ?
- Quel est le taux de rotation du personnel dans le secteur de l'accueil de la petite enfance et du parascolaire au cours des trois dernières années ?
- La ville arrive-t-elle facilement à trouver les profils requis pour couvrir les besoins ?
- Dans le préavis 93/2013, il est fait mention que des partenariats privés-publics pour le financement des places pourraient être mis en place. Qu'en est-il ?

L'intervention de M. Maurice FREI est transformée en interpellation et figure en annexe. La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lui répond toutefois sur les questions des subventions culturelles et le renvoie au rapport annuel de la commission des affaires culturelles qui détaille tout.

M. Gustave DUTRUY intervient concernant les deux antennes supplémentaires posées par Swisscom dans la vieille ville, dans le clocher du temple et la toiture du Château. Il aimerait remercier M. le Syndic d'avoir approché Swisscom. Il a pu parler longuement avec un des ingénieurs qui est venu sur place et a apporté les modifications nécessaires. Il semble que cela fonctionne bien, mais cela ne concerne pas les autres opérateurs. D'autre part, il a lu récemment un article concernant la guerre contre le littering. Il est mentionné, entre autres, que la ville de Lausanne sanctionne par des amendes les incivilités telles que laisser ses déchets par terre ou sur un banc, cracher par terre, etc... On peut lire également que d'autres communes comme Nyon et Prilly avaient suivi l'exemple de Lausanne et fixé des amendes similaires. Il souhaite savoir si cette information est exacte et si cela est vraiment le cas, quel est le montant approximatif de ces amendes recueillies depuis le début de cette année, sachant qu'il n'a pas remarqué d'amélioration notable dans ce domaine. La voirie lui ayant semblé tout aussi active, surtout les samedis et dimanches matin à déblayer les débris de la veille. Il espère que la méthode nyonnaise est bien appliquée et à ce sujet, il signale qu'une bicyclette est attachée et cadenassée à un candélabre après la Porte Sainte-Marie depuis plus de six semaines. Il s'est demandé s'il s'agissait d'une nouvelle station Vélib ou effectivement d'un flagrant délit de littering.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que, depuis qu'il y a un nouveau règlement intercommunal de police, ils peuvent donner des amendes d'ordre pour des questions de littering, miction ou autres. Il se trouve que pour les collaborateurs de PNR, lorsqu'ils prennent quelqu'un en flagrant délit des amendes sont données. Dans d'autres communes, des agents de propreté urbaine ont été mis en place, notamment à Lausanne. Ils ont réfléchi au sujet à Nyon, mais elle pense que ce n'est pas le rôle des collaborateurs de la voirie. Lorsqu'ils font des remarques à des citoyens qui laissent leurs déchets, ils sont reçus de manière intolérable. Si on veut vraiment mettre en place une politique contre le littering en passant par les amendes d'ordre, il faudra des agents de propreté urbaine et elle ne pense pas

que ce soit le bon moment pour faire la demande. Concernant la bicyclette, elle informera PNR qui ira vérifier.

M. Sacha VUADENS demande des nouvelles au sujet de la motion demandant que la rue de la Gare soit piétonne, déposée le 4 mars. Il n'a pas retrouvé de report demandé et souhaite savoir où en est le traitement.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond que la réponse est presque prête et sera soumise à la Municipalité prochainement. La réponse viendra au plus tard au mois de mars.

M. Daniel MOREIRA souhaite déposer un postulat concernant la piscine de Colovray qui avait, par le passé, un tarif pour les Nyonnais et un autre pour ceux hors Nyon. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, que l'on soit Nyonnais ou que l'on réside en France. Il souhaite déposer un postulat pour remettre en place une différence de tarif afin que la piscine soit accessible à tous les Nyonnais et non pas un luxe et augmenter le tarif pour les personnes qui ne résident pas dans notre commune. Cela permettra d'une part d'augmenter les revenus de la commune et d'autre part la rendre plus accessible pour les citoyens de Nyon.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT demande de préciser s'il s'agit d'une annonce de dépôt de postulat, ce qui est le cas.

M. Jacky COLOMB a lu récemment dans la presse que cette année on fête l'anniversaire du rapport Charney, rapport demandé par la Maison Blanche, sous la présidence de Jimmy Carter. Ce rapport concluait en 1979, que le CO2 doublerait d'ici 2030 et que la température augmenterait de 2.5 à 4 degrés pour la même échéance. Il laisse les personnes méditer sur ceci.

Mme Edyta GRAF revient sur un sujet déjà abordé, le remplissage du parking Bel-Air, récemment refait. Le prix a été tellement augmenté que personne ne s'y rend. Il est à peine rempli à moitié. Elle demande le taux de remplissage du parking et s'il n'y a pas moyen de baisser le tarif qui est exorbitant en vue d'amortir les frais de rénovation.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

- 11. Préavis N° 181/2019**  
***Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération – Réaménagement RC1 (tronçons Bois-Bougy – Clémenty et Chemin du Vallon – Banderolle) - Demande de crédit de CHF 221'000.- TTC pour honoraires et frais d'études.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 12. Préavis N° 182/2019**  
***Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2019 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'314'200.- au budget 2019, compensés à hauteur de CHF 1'230'900.-, soit un montant net de CHF 83'300.-.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 13. Rapport-Préavis N° 183/2019**  
***Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs « Pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin) ».***

La discussion est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS ne souhaite pas faire la commission ce soir, cependant, suite à l'article paru dans La Côte, ils tiennent à réagir et exprimer sa surprise. Dans cet article, M. le Municipal Maurice GAY indique que « la Municipalité ne souhaite pas que la ville de Nyon fasse de l'immobilier dans le domaine de l'artisanat. Il n'est pas dans ses missions de fonctionner comme un promoteur ou un incubateur de sociétés. » A noter que cette prise de position est aussi mentionnée dans le rapport. Pour rappel, le postulat demande qu'une coopérative soit créée sur initiative de la Ville et qu'un DDP soit donné à la coopérative. Il n'est jamais question que la Ville fasse office de promoteur. La Municipalité connaît pourtant le fonctionnement d'un DDP. C'est la coopérative créée, au travers de ses membres, qui prendra le risque entrepreneurial. Comme pour le logement, la ville sera peut-être amenée à servir de caution, mais ne sera en aucun cas Maître d'ouvrage. Contrairement à ce que dit la Municipalité, c'est bel et bien son rôle de faire office de facilitateur pour permettre à toute forme d'entreprises et notamment les PME, de pouvoir s'installer et s'agrandir sur son territoire. Ils indiquaient dans notre postulat que les surfaces artisanales pour les PME étaient le parent pauvre du développement de la ville ; la Municipalité préférant mettre la priorité sur les grandes entreprises plus « flashy ». Malheureusement, la réponse de la Municipalité ne fait que confirmer cet état de fait, oubliant que le succès de la Suisse tient surtout dans son tissu de PME.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**14. Motion de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË intitulée « Horaires d'ouverture des commerces Yonnais : Un poids, combien de mesures ? »**

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES a l'impression que cette motion arrive un peu comme la grêle après les vendanges. Ils ont travaillé sur le projet de modification des horaires des magasins il y a peu. En commission, les groupes PS et Verts ont dit qu'il y avait deux solutions : soit on préserve le partenariat social comme priorité et sursoit à prendre toute décision tant que les acteurs ne se seraient pas mis d'accord, soit on met la casquette de Conseillers communaux et on ouvre une discussion très large sur l'ensemble du règlement d'ouverture des commerces avec des mesures pour tels types de commerces ou telle zone. Malheureusement la troisième option a été prise par le Conseil, soit d'aller au-delà du partenariat social et faire un passage en force sans avoir au préalable accepté que la position des employés devait être respectée. On connaît tous la suite avec un référendum et une campagne tendue et qui n'a pas servi à grand-chose. Le PS voit cette proposition d'un bon œil car il est important de prendre des mesures pour une certaine catégorie de commerces. Par contre, ils pensent qu'il est intéressant de mener une réflexion générale sur le règlement en espérant trouver un consensus en commission puis un Conseil qui vote ensemble une proposition pour aider le type de commerces qu'on veut aider. Il demande que la motion soit envoyée en commission.

M. Pierre WAHLEN abonde totalement dans son sens.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË revient sur la demande de M. Démétriades qui souhaite que le droit des employés soit respecté et elle précise que les magasins familiaux n'ont pas d'employés, la remarque n'a donc pas lieu d'être en lien avec cette motion. On parle de révision d'ensemble alors que sa motion ne demande pas de modification du règlement, qui prévoit déjà l'intégration des magasins familiaux dans les exceptions. Elle demande simplement d'ajouter cette exception prévue et qui ne demande pas de modification de l'annexe 1. Il lui semble superflu d'avoir une discussion en commission étant donné que le règlement est déjà fait. Il s'agit juste d'une lacune dans l'annexe.

M. Alexandre DEMETRIADES pense qu'elle n'a pas compris qu'il voit d'un bon œil cette ouverture des magasins familiaux. Malgré tout, il rappelle, lors de la modification du règlement en 2010 ou 2011, le Conseil avait décidé de ne pas inclure les magasins familiaux dans l'annexe 1. Des gens étaient très attentifs et le travail en commission a été très long. Il s'agissait d'une décision de l'époque. Il répète qu'il lui semble important d'avoir une discussion d'ensemble en commission et ne pas faire une petite modification très ciblée. Il utilise son droit de demander le renvoi en commission et pense qu'une réflexion globale est importante.

M. Sacha SOLDINI soutient cette proposition, il soutient les commerces familiaux. Toutefois, si la commission demande le renvoi à la Municipalité, celle-ci, de toute façon, va devoir proposer une modification qui sera alors envoyée à une nouvelle commission. Quand on parle de gagner du temps et de faire des économies, il pense qu'il faut envoyer cette motion directement à la Municipalité. Au moment du dépôt de modification, on pourra ouvrir d'autres points du règlement. Il ne voit pas l'utilité de l'envoyer à une commission.

M. Christian PERRIN trouve que l'on mélange la relation employeur-employé avec l'ouverture des magasins. Ce sont deux choses différentes et on ne doit pas faire dépendre les horaires d'ouvertures avec la relation employeur-employé.

M. Pierre PATELLI rappelle qu'une votation a montré que la population ne voulait pas d'une extension des horaires, et arriver avec une demande d'extension des horaires juste après, il pense que cela vaut la peine de discuter.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË souligne que le texte de la motion est figé et que l'on ne pourra pas étendre le débat à autre chose que ce qui est proposé, soit la modification de l'annexe 1. Dans cette commission, on ne pourra pas discuter d'autre chose que le renvoi ou non de la motion à la Municipalité.

M. Alexandre DEMETRIADES a l'impression que, si cette motion est acceptée, la Municipalité proposera uniquement une modification de l'annexe sans ouvrir le débat sur le règlement. Alors que s'il y a un débat au sein de la commission, ils ont tout loisir d'ouvrir les propositions et demander que la Municipalité vienne avec d'autres changements.

M. Alexandre DEMETRIADES maintient le renvoi à une commission et est soutenu par plus de 10 personnes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. *Postulat de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER et M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Postulat recyclé : Déchèterie ».***

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER signale que « Demain La Côte », en collaboration avec TEM, fait déjà un peu ce travail et invite les Conseillers à les rejoindre le 25 janvier 2020 à partir de 11h à la déchèterie où des objets pourront être réparés. Tout ce qui va dans le sens de la réparation et de la réutilisation ne peut qu'être soutenu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité

**16. *Postulat de Mme Elise BUCKLE intitulé « Accélérer le développement de l'énergie solaire ».***

En préambule, Mme Elise BUCKLE tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la dernière séance de dialogue pour le climat le 29 octobre dernier. Ce postulat est le fruit d'un travail collectif nourri des contributions qui ont été partagées ce jour-là. Le premier objectif s'inscrit dans la stratégie énergétique de la Suisse pour 2050 et son objectif de réduction des gaz à effet de serre, pour la mise en œuvre de l'accord de Paris. Au niveau local, cela se décline en un objectif très clair, qui est d'optimiser le potentiel de développement et d'utilisation de l'énergie solaire à son maximum, soit 100% des surfaces disponibles des toitures et façades. Elle propose de commencer par le parc immobilier géré par la commune de Nyon, mais aussi d'utiliser tous les leviers d'action disponibles pour augmenter cette utilisation. Enfin, il faut optimiser l'utilisation du solaire pour les usages publics. Elle demande le renvoi en Municipalité, félicite la ville de Nyon pour son nouveau plan « Nyon s'engage », et demande d'intégrer les propositions du solaire dans ce nouveau plan et enfin elle signale le prochain rendez-vous le

15 janvier à 18h30 à la salle de la Bretèche auquel participera M. le Syndic Daniel ROSSELLAT et Mme Gaëlle Keim. Finalement, elle demande si la bourse solaire pourrait faire partie du plan « Nyon s'engage »

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT se demande si ce postulat ne devrait pas être transformé en interpellation et il a un doute sur la manière dont est déposé ce postulat. Ce groupe de travail sur le climat, excellente idée par ailleurs, n'a, à son sens, pas de légitimité devant le Conseil pour déposer un postulat. Par ailleurs, il signale que beaucoup d'éléments qui sont dans ce document font partie du plan de route de la Municipalité. Si c'était transformé en interpellation, ils pourraient répondre très rapidement, car la plupart des éléments qui figurent dans ce document font partie d'un projet de préavis pour un plan solaire ou font partie du préavis de la feuille de route pour « Nyon s'engage ». Ils sont déjà en train de travailler sur ce point. La réponse, si cela reste un postulat, sera uniquement une mention qui signale que cela fait office de réponse dans les conclusions du préavis déjà en cours. Si c'est une interpellation, il pourra rapidement dire sur quoi ils travaillent actuellement.

Mme Elise BUCKLE le remercie pour sa réponse, mais ne souhaite pas transformer son initiative en interpellation. Il est signé en son nom.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 58 oui et 11 non de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**17. Réponse à l'interpellation de M. Christian UDASSE au sujet des trottinettes électriques.**

La discussion est ouverte.

La réponse convient parfaitement à M. Christian UDASSE.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**18. Interpellation de Mme Caroline BORDIER intitulée « Des syndicats en colère, quelle est la position de Nyon ? »**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT la remercie pour sa question qui permet à la Municipalité de préciser sa position. Ils peuvent comprendre la colère de quelques Syndicats face à cette machine infernale qu'est la péréquation. L'augmentation de la facture sociale pose de sérieux problèmes car ce sont des charges non maîtrisables par les communes. Ils sont loin du bon sens qui veut que celui qui commande paye. Il partage les raisons de la colère de ses collègues, mais la colère est souvent mauvaise conseillère. Il ne se prononcera pas sur les chances d'un combat juridique pour déclarer inconstitutionnel le mode de prélèvement de la facture sociale. Par contre, il faut savoir que la crédibilité de notre district est très faible, voire nulle sur ce sujet. Nous sommes considérés comme des communes riches avec des impôts faibles. A propos de ce point d'impôt en rappelant qu'à Nyon il est de 61 alors que la moyenne cantonale est de 72.

Comment demander à des communes qui ont un taux de 70, 75, ou 80 de payer plus pour que des communes à 50 ou 60 points paient moins... Refuser de payer la facture sociale est malheureusement une proposition irréaliste qui n'a aucune chance au-delà d'un effet d'annonce. C'est un joli coup médiatique mais qui n'est pas crédible car leurs impôts sont trop faibles. Le refus de certains Conseils communaux ou Conseils généraux d'ajuster la fiscalité alors que leur taux est beaucoup plus bas que la moyenne et que leurs finances sont mauvaises va poser un grave problème à plusieurs communes. De telles décisions n'influenceront en rien la position du Conseil d'Etat mais pourraient nous amener progressivement vers une forme de taux unique pour toutes les communes du Canton.

La Ville de Nyon fait régulièrement entendre sa voix auprès de l'UCV et du Conseil d'Etat pour demander une profonde réforme de la péréquation et une reprise de toute ou partie de la facture sociale par le Canton. L'écoute est polie, parfois condescendante car on lui rappelle à chaque occasion que nous avons un taux d'imposition trop bas. Car il ne faut pas se faire trop d'illusions, seules 30 communes (sur 309) sont dans une situation aussi difficile que Nyon et quelques autres de notre district. Les neuf autres districts ne feront pas de cadeau à notre Région car elle est considérée comme riche. Par ailleurs, le Grand Conseil ne fera pas de cadeaux aux communes qui sont privilégiées, grâce à une capacité financière importante et avec une fiscalité beaucoup plus légère que la moyenne cantonale.

La Municipalité de Nyon n'est pas fataliste, juste réaliste dans un contexte défavorable et un calendrier compliqué. Car il faut l'admettre, les négociations entre les communes (UCV, ADCV) et le canton sont dans une impasse. Pourtant, ils vont déployer leurs efforts pour que le Canton reprenne toute (ou partie de) la facture sociale en tenant compte de la forte contribution des communes au rétablissement des finances cantonales depuis 2003. Il rappelle que pour Nyon, la facture sociale représente un montant de l'ordre de CHF 30 millions par année et que l'enjeu sera de connaître le mécanisme de la bascule d'impôt. Or, les projections faites montrent que nous devrions payer encore plus qu'aujourd'hui car notre situation est considérée comme privilégiée. En conclusion, il s'agira d'être au bon endroit au bon moment dans ces négociations. La colère des communes en difficulté est compréhensible mais sera probablement inefficace dans ce bras de fer entre les communes vaudoises et le canton.

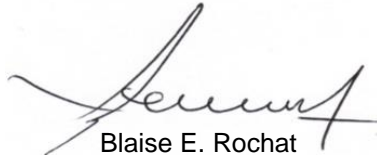
**19. Divers en rapport avec la séance et allocution de M. le Syndic.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe la parole à M. le Syndic (*allocution en annexe*).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h20.

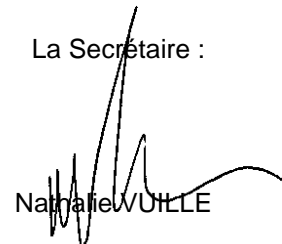
**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :



Blaise E. RoCHAT

La Secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexes :      Interpellation de M. Maurice FREI  
                  Allocution de M. le Syndic



Nyon 19 novembre 2019

## **Interpellation concernant : Les associations en Ville de Nyon : logement et financement**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Le site de la Ville répertorie par moins de 230 sociétés locales à Nyon touchant les domaines du sport, de la culture, du jeu, de la musique etc... Le site étant mis à jour en fonction des demandes des sociétés, on peut imaginer que certaines n'ont pas encore eu l'occasion de s'annoncer.

Toujours est-il que les associations participent activement à la vie locale de Nyon quand elles ne font pas, pour certaines, rayonner notre ville au-delà du district. Pour exister, ces acteurs ont aussi besoin de se loger et c'est ainsi qu'à la suite du préavis 213/2015 « Construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir », le Conseil communal a approuvé en date du 22 juin 2015 un amendement pour l'excavation de la partie manquante des sous-sols du bâtiment devenu depuis l'école du Cossy. Cet espace devait permettre de mettre des locaux à disposition des associations et clubs nyonnais.

Dès lors, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

1. Qui sont les bénéficiaires desdits locaux ?
2. Quels sont les modalités pour la location desdits locaux ?
3. Au cours des trois dernières années, quel montant a été perçu par la Ville par les différents locataires ?

A la suite du déménagement de l'École Professionnelle Commerciale de Nyon dans ses nouveaux locaux en 2015, l'ancien site situé à côté de l'école du centre-ville a été libéré, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

1. Qui occupe aujourd'hui ces locaux ?
  - a. Si les locaux sont occupés, quels sont les montants facturés pour la location des surfaces au cours des trois dernières années ?
2. Quelle est la vision de la Municipalité concernant ces locaux une fois les travaux de l'école du centre-ville terminés ?

Au surplus, ces dernières années, de nombreux locaux à affectation scolaire se sont libérés suite à la réorganisation des écoles comme par exemple l'école de la Redoute, l'école des Mangettes...qu'en est-il de leurs affectations actuelles ?

Par ailleurs, différentes associations bénéficient d'un soutien financier de la Ville.

La presse par exemple relatait dans un article paru la semaine du 4 novembre 2019, que le Festival des arts vivants a signé une convention de subventionnement avec la Ville de Nyon, la Région ainsi que le canton.

De son côté, le Conseil communal a accordé lors de la séance du 7 octobre 2019 une nouvelle aide, substantielle, à l'Elastique Citrique.

Au vu de ces deux exemples mais aussi d'autres, soit dont la presse se fait l'écho, soit sur lesquels le conseil est invité à se prononcer, il ressort que les aides de la Ville sont nombreuses et variées tant quant à leurs destinataires qu'aux montants attribués. Dès lors, la Municipalité est invitée à transmettre au Conseil communal une liste détaillée des soutiens financiers qu'elle accorde. Que cela soit d'une manière permanente, ponctuelle ou simplement pour un soutien occasionnel, aux associations, fondations, artistes etc.

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

Maurice Frei pour le PLR Nyon

# Conseil communal du lundi 9 décembre 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au terme de cette année 2019, dans la deuxième moitié de cette législature, je souhaite vous remercier pour le travail effectué au cours des 12 derniers mois ainsi que pour votre engagement et votre confiance.

Il est de tradition lors du dernier Conseil communal de l'année, de vous présenter un état des lieux de l'année écoulée et d'identifier les enjeux de 2020, voire au-delà.

Durant cette année, la Municipalité a déposé 40 préavis et rapports, contre 57 en 2018. Comme annoncé, moins de préavis ont été déposés cette année au vu des incertitudes financières rencontrées par la Ville. A noter que depuis le début de la législature 183 préavis et rapports ont été déposés.

Parmi les préavis adoptés, notons pour mémoire :

- L'adoption d'un nouveau Règlement communal sur la protection des arbres
- Le lancement de la refonte du site internet officiel de la Ville, nyon.ch
- Le financement de l'élargissement du sentier du Cossy
- La participation de Nyon à la création d'un pôle média à Gland et le financement de nouvelles infrastructures pour Nyon Région Télévision
- La 2<sup>ème</sup> étape de la politique « Objectif logement » avec le lancement de différentes mesures et l'engagement d'un Délégué au logement

Parmi les refus ou renvois en Municipalité :

- Le Règlement communal interdisant l'apposition des graffitis et tags sur les propriétés
- L'octroi de 1.6 EPT supplémentaires pour répondre à des besoins et projets urgents du Service RRH

De nombreux temps forts ont marqué 2019, parmi lesquels :

- La pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la nouvelle salle de spectacles à l'Usine à Gaz
- L'inauguration de Complexe scolaire et sportif du Cossy
- La sélection d'un lauréat et l'exposition des projets de passerelles Nyon-Prangins et Bois-Bougy pour rendre le centre-ville plus accessible
- L'inauguration du préau de l'Ecole de Gai-Logis qui sert également de place de jeux pour les enfants du quartier
- L'aménagement de la « Voie 4 » au sud de la Gare pour rendre plus accueillante et confortable cette zone de transit
- Le grand succès du « Printemps à Perdtemps » et des jardins participatifs
- La fin du MEP Perdtemps et la sélection du cabinet d'urbaniste lauréat pour les projets du futur parc Perdtemps et de mise en souterrain du parking
- La rénovation de la maison Gubler magnifiquement transformée en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) qui accueille désormais 96 enfants dans un écrin de verdure ouvert au public

Relevons aussi :

- Le refus populaire par 73.67%, du référendum sur la hausse des impôts de 61 à 65 points
- Les assises financières qui ont initié une réflexion sur les finances communales avec des représentants de la population afin d'identifier des pistes et des mesures d'action
- Le refus du référendum sur l'extension des horaires des commerces pour augmenter l'attractivité des magasins de proximité face à l'essor du e-commerce par les citoyennes et citoyens nyonnais à 52.28%
- Soulignons également le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Musée romain, une belle fête financée par la nouvelle fondation en faveur du développement de ce musée.
- Les actions pour dynamiser le centre-ville durant les fêtes de Noël avec la SIC

Toutes ces actions et réalisations ont été possibles parce que nous disposons d'une administration communale qui mène ces projets d'une main experte, ainsi que du personnel qui œuvre avec une remarquable conscience professionnelle pour offrir des prestations de qualité à la population nyonnaise et choyer la qualité de vie.

Que nos collaboratrices, collaborateurs et chefs de services soient ici sincèrement remerciés pour leur motivation sans faille quoi qu'il arrive.

En 2019, la Municipalité a fonctionné dans un esprit collégial malgré les turbulences financières et objets comportant une forte dimension émotionnelle. Depuis début janvier, et jusqu'à la semaine dernière, la Municipalité a pris **757** décisions lors de 37 séances (exclue donc celle du 9 décembre).

Les difficultés financières de notre commune nous ont, en effet, contraint à établir des priorités, faire des choix difficiles, et changer notre approche du développement de la Ville.

Dans ce contexte particulier, je tiens à remercier mes collègues de la Municipalité pour leur engagement sans failles en faveur de nos concitoyens.

D'autres part, je tiens à mettre en exergue les bonnes relations avec le Conseil communal. J'en profite ici pour remercier, au nom de la Municipalité, Véronique Bürki pour son engagement durant l'année précédente et Blaise Rochat, votre Président actuel. Je les remercie cordialement pour leur collaboration constructive. Et un tout grand merci aux membres de votre Bureau.

Un remerciement également aux membres des commissions permanentes qui participent à une multitude de séances tout au long de l'année. Enfin, merci à tous les membres de votre Conseil pour votre engagement en faveur de la vie politique de notre ville. Nous avons encore beaucoup de travail en perspective, avant de penser aux prochaines élections du printemps 2021.

A ce jour, **15** préavis et rapports sont à l'étude, y compris les **3** déposés ce soir.

## VISION POUR L'AVENIR

Suite à une période de grands investissements au service de réalisations d'envergures, et après avoir initié de nombreux nouveaux projets, nous sommes maintenant depuis deux ans dans une phase de turbulences financières. Nous devons pourtant nous donner les moyens afin de ne pas devoir gérer le déclin de notre dynamisme !

Il est difficile de prédire la météo financière des prochaines années mais une chose est certaine : il n'y aura pas de miracles et nous ne pourrons compter que sur nous-mêmes pour maîtriser le développement de notre ville.

Et nous sommes toutes et tous conscients que notre marge d'autofinancement est insuffisante pour faire face à l'ensemble des investissements nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous avons reporté des projets pour un montant de 130 millions.

Et pourtant, nous avons encore de grands projets enthousiasmant en gestation : la construction du Centre sportif de Colovray, l'extension du Musée du Léman, un nouveau Cœur de ville et un nouvel aménagement des Rives du Lac. Pour relever ces défis, nous faut donc nous plus que jamais travailler ensemble, toutes et tous, dans l'intérêt supérieur de notre ville.

Avec mes collègues de la Municipalité, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année 2019 avec une gerbe de bons vœux pour que nous puissions concrétiser ensemble les réalisations dont Nyon et ses habitants ont besoin en 2020 et dans les années à venir.

A l'issue de cette séance, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle verrée qui vous est offerte au Château. Le public, ainsi que les représentants de la presse, que nous remercions pour leur couverture médiatique tout au long de l'année, sont évidemment les bienvenus.

Dans l'esprit « Nyon s'engage pour le climat » et « pour le commerce local », nous vous avons préparé un sac réutilisable en PET recyclé pour faire vos achats locaux ainsi qu'un bon de vin chaud à déguster au chalet SIC du Marché de Noël. N'hésitez pas à vous servir à la sortie.

Daniel Rossellat

Nyon, le 9 décembre 2019